



## Nouvelles du Grand Conseil

Neuchâtel, 30 juin 2022

### Retour sur la session des 28 et 29 juin 2022 du Grand Conseil neuchâtelois

[ordre du jour de la session des 28 et 29 juin 2022](#)

L'intégralité des débats est à retrouver en images [ici](#)

---

Comptes – Gestion financière de l'État pour l'exercice 2021 ([22.017ce tome 1](#), [22.017ce tome 2](#), [22.017 COFI](#) et [22.017 COGES](#))

### Des comptes maîtrisés malgré la crise

*Le député Christian Mermet a présenté la position du groupe.*

« Madame la Présidente,

Chères et chers collègues,

Ne prolongeons pas plus longtemps le suspens : le groupe socialiste acceptera les comptes tels qu'ils nous sont proposés.

Je vous ferai grâce de ne pas répéter ce qui est longuement détaillé dans les deux volumes des deux rapports du Conseil d'État, et de la même manière, comme vous avez toutes et tous lu avec enthousiasme et grande attention, les deux rapports de la COFI et de la COGES, je m'abstiendrai de revenir sur les importants travaux de ces deux commissions.

Accessoirement, nous sommes aux comptes, l'argent est dépensé, et si nous souhaitons modifier les options et les choix stratégiques, ce sera, très prochainement, lors de l'établissement du budget que nous aurons le devoir de le faire. En outre, toutes précisions supplémentaires attendues, toutes les questions de détails sur ces comptes feront l'objet de nombreuses questions auxquelles le Conseil d'État se fera un plaisir de répondre lors de l'examen de détail.

Néanmoins, permettez-moi, au nom du groupe socialiste, de faire, à la lumière de ces comptes, quelques remarques et commentaire généraux sur l'exercice 2021 de l'État de Neuchâtel.

2021, année de crise. Nous avons un budget qui prévoyait un important déficit sans le prélèvement à la réserve, et finalement, nous bouclons avec des comptes qui affichent un léger bénéfice. Bravo ! Bel exercice, et cela sans toucher, comme cela était prévu, à la réserve de politique conjoncturelle. Nous devrions nous en féliciter, et c'est en partie le cas. La gestion est dynamique, rigoureuse et les coûts des services et des prestations servies par l'État sont



maîtrisés. Mais au-delà de cette rigueur que nous saluons, quels enseignements devons-nous en tirer ?

En premier lieu, nous relevons que le rôle de l'État pendant cette année de crise a été essentiel pour beaucoup de nos concitoyens. Au travers de la gestion de la crise sanitaire elle-même, des services liés à la santé, de l'accompagnement pour offrir de nouvelles prestations liées à la crise, et du soutien pour maintenir et sécuriser le fonctionnement normal de l'État et l'accès à tous et toutes aux besoins de base.

Ceci-dit, une nuance, une inquiétude : toutes et tous les serviteurs de l'État et des institutions liées se sont dépassés pendant cette crise, mais aujourd'hui beaucoup sont au bord de l'épuisement, et un simple retour à la normale ne va pas suffire pour éponger toute cette fatigue et ces heures supplémentaires accumulées. Accessoirement, nous ne sommes pas certains que nous soyons dans une phase de retour à la normale en ce qui concerne la Covid.

L'action de l'État a aussi été fondamentale pour fournir des aides et de l'assistance à toutes les personnes touchées par les conséquences économiques de la crise, et nous pouvons mesurer, en ces temps de fragilisation de toute une partie de la population, l'importance d'avoir un État capable de mettre en œuvre et de financer rapidement des politiques de soutiens. Citons parmi les domaines ébranlés par la crise, la restauration et la Culture. Les aides ont été vitales, mais ont-elles été suffisantes, ne devraient-elles pas se prolonger pour amortir le choc de la crise, en attendant un retour à la normale ?

À ce point, c'est une autre leçon que peut-être nous pourrions tirer de cet exercice : nous avons aidé, et nous avons réussi à le faire sans toucher à la réserve de politique conjoncturelle : est-ce véritablement une victoire ? ou plutôt un constat que nous aurions dû, nous aurions pu faire plus !

Peut-être corolaire à cette crise, notre volume d'investissements reste bas, on ne peut pas toujours être au four et au moulin, et toujours dans cette même optique, il est important que nous développions notre niveau d'investissement. Mais il faudra aussi veiller à mettre à disposition les ressources nécessaires à l'accompagnement de ces investissements. C'est déjà le cas dans plusieurs projets immobiliers, mais cela ne semble pas la règle pour tous les projets, et ce point méritera toute notre attention dans l'analyse des planifications futures.

Maintenant un mot sur les décrets soumis au vote en marge de ce rapport sur les comptes 2021. Nous accepterons les trois décrets, le projet de loi et les deux classement d'objets proposés par la CoGes. » •

*Le projet de décret n°1 est adopté par 90 voix sans opposition (Vote à la majorité de 3/5)*

*Le projet de décret n°2 est adopté par 95 voix sans opposition*

*Le projet de décret n°3 est adopté par 96 voix sans opposition*

*Le projet de loi LASoc est adopté par 96 voix sans opposition*

*Le projet de décret sur les comptes est adopté par 96 voix sans opposition.*

*Le classement de la recommandation 20.201 est accepté non combattu.*

*Le classement de la motion 13.155 est accepté non combattu.*



### Fiscalité ([22.011ce](#) et [22.011com](#))

## Une révision qui a suscité l'unanimité

*La députée Marinette Matthey a présenté la position du groupe.*

« Monsieur le Président,

Mesdames, Messieurs,

Le groupe PS a étudié le projet de loi et le rapport de la commission dans sa séance de groupe de jeudi dernier. Le projet de loi vise à modifier la loi cantonale sur les contributions directes (LCDir), qui doit s'adapter au droit supérieur, en l'occurrence la Loi fédérale sur la révision de l'impôt à la source du revenu de l'activité lucrative de 2016, entrée en vigueur le 1er janvier 2021.

Cette révision de la loi fédérale a été motivée par la nécessité de se conformer aux obligations internationales de la Suisse et a pour objectif d'éliminer les inégalités de traitement entre les personnes soumises à l'imposition à la source (résidents, quasi-résidents ou non-résidents) et celles soumises à l'imposition ordinaire.

Le Conseil d'État en a profité pour toiletter entièrement la loi sur les contributions directes du 21 mars 2000. Le principal changement concerne l'augmentation du nombre de taxations ordinaires ultérieures (la TOU). Une TOU pourra systématiquement être demandée par les personnes soumises à l'impôt anticipé forfaitaire et perçu par l'employeur.

Cette généralisation de la TOU va entraîner le traitement de 8000 déclarations supplémentaires pour le Service des contributions, selon les estimations du Conseil d'État, et nécessite l'engagement de deux personnes à temps plein, sans incidence sur les finances car le service est en sous-effectif par rapport aux prévisions budgétaires. La révision de la loi a été acceptée à l'unanimité par la commission.

Dans la foulée, le Conseil d'État propose de classer le postulat 20.151 qui demandait d'étudier les voies et moyens de favoriser la perception de l'impôt à la source sur une base volontaire, afin de lutter contre le surendettement et de favoriser le désendettement. Les membres de la commission se sont un peu étonnés du manque de lien apparent entre la problématique de l'impôt des frontaliers et celle de la prévention de l'endettement, mais se sont finalement rendus aux arguments du Conseil d'État qui a rappelé le scepticisme des fonctionnaires de l'administration face à la difficulté de mettre en œuvre une telle mesure, et qui assure que l'introduction de la nouvelle loi sur la lutte et la prévention contre le surendettement répond au postulat. La commission propose à l'unanimité son classement.



## Nouvelles du Grand Conseil

Le groupe socialiste a examiné le rapport de la commission le 23 juin et suit à l'unanimité ses propositions : acceptation du projet de loi et classement du postulat. » •

*Le projet de loi est adopté par 96 voix sans opposition.*

*Le classement du postulat 20.151 est accepté non combattu.*

---

### EDPR – Construction d'une infirmerie ([21.039ce](#), [Annexe](#) et [21.039com](#))

#### Une infirmerie nécessaire et conforme à notre politique énergétique

*Le président du groupe Jonathan Gretilat a lu l'intervention de la députée Martine Docourt Ducommun.*

« Madame la Présidente,

Mesdames, Messieurs,

La problématique des soins médicaux et psychiatriques à l'établissement de détention de la Promenade à la Chaux-de-Fonds est connue depuis de nombreuses années. Elle a souvent été évoquée lors des discussions sur les établissements pénitentiaires. La configuration de l'EDPR ne laissait peu de variantes possibles pour une amélioration de la situation. Une solution transitoire avait été trouvée avec la mise en place de containers, mais il était évident qu'elle ne pouvait qu'être temporaire car elle ne satisfaisait pas en plusieurs points. Une problématique connue, mais une problématique qui peinait ainsi à trouver une solution.

Le groupe socialiste salue le fait que le Conseil d'État arrive enfin avec une proposition pour palier le problème. En effet, ce crédit permettra de financer la construction d'une infirmerie dans l'établissement de détention se trouvant à la Chaux-de-Fonds, ceci permettant de répondre aux exigences éthiques et déontologiques du Conseil de l'Europe et du Comité européen pour la prévention de la torture et des peines ou traitements inhumains ou dégradants.

Même si les détenu·es vivent en quelque sorte en marge de notre société, il est important pour le groupe socialiste que ces personnes aient un traitement digne et un accès à des soins qui respectent une certaine éthique. La construction de cette infirmerie s'inscrit dans cette logique. La construction permettra de garantir de locaux adaptés aux besoins du service de médecine et de psychiatrie pénitentiaires. Des locaux adaptés aux besoins sanitaires des détenus, mais également à la sécurité du personnel soignant et de l'établissement.

Le projet répond aux exigences de détention, mais il s'inscrit dans une politique énergétique durable voulue par certaines exigences de la loi sur l'énergie pour la rénovation d'anciens bâtiments. Les choix des matériaux pouvant évoluer, notre groupe estime qu'il est important de privilégier des matériaux durables pour une telle construction.



## Nouvelles du Grand Conseil

Ainsi en tenant compte de ces différents critères, le montant du crédit est approprié et le groupe socialiste l'acceptera à l'unanimité.

Je vous remercie. » •

*Le projet de décret est adopté par 96 voix sans opposition.*

---

### Violence domestique ([22.013ce](#) et [22.013com](#))

#### Un rapport qui pose des bases nécessaires

*La députée Margaux Studer a présenté les arguments socialistes.*

« Madame la Présidente,

Chères et chers collègues,

Le groupe socialiste a bien pris connaissance du rapport d'information concernant le plan d'action cantonal de prévention et de lutte contre la violence domestique.

Faisant suite au rapport 19.021, le rapport dont nous discutons aujourd'hui précise la stratégie cantonale et la mise en œuvre d'un plan d'action en accord avec les nouvelles exigences de la Confédération et conformément à la Convention d'Istanbul.

Lors du débat sur le rapport 19.021 consacré au projet de loi sur les violences domestiques, le groupe socialiste avait regretté que la prévention soit le parent pauvre du dispositif cantonal. Figurant dans les quatre axes définis par la Confédération, ce champ d'action est considéré comme une priorité par le Conseil d'État ce qui ne peut que nous satisfaire.

Toutefois, le groupe socialiste insiste sur la nécessité de mettre en place des mesures de prévention régulières et systématiques. Si l'on ne peut que saluer la pertinence de l'exposition « Plus fort que la violence » actuellement présente au collège de Beauregard, des événements répétitifs sont nécessaires pour sensibiliser les différentes populations à reconnaître les comportements inadéquats et à les dénoncer. La prévention doit s'adresser à un public varié. Le groupe socialiste souligne la nécessité de déconstruire les stéréotypes de genres dès la plus tendre enfance. Sur ce point, il s'interroge sur la possibilité de conclure un mandat de prestations avec l'association SEM dont les interventions sont précisément adressées à un public scolaire et adaptées en fonction des niveaux. Il encourage également un travail de prévention au sein des entreprises.

Les violences domestiques sont un problème de société dont les multiples implications nécessitent la coordination de nombreux acteurs. A cet égard, le groupe socialiste salue le rôle pivot joué par l'OPFE dans la lutte contre ces violences. Il soutient également la mise en place d'un monitoring afin d'évaluer les différents axes du plan. Une vision claire de l'évolution de



## Nouvelles du Grand Conseil

la violence domestique est indispensable pour adopter une stratégie de lutte efficace et pour optimiser la coordination du dispositif.

Concernant le troisième axe identifié par la Confédération, à savoir la prise en charge des enfants et adolescents, le groupe socialiste avait en septembre dernier interpellé nos autorités sur la stratégie de protection et d'accompagnement. S'il encourage une évaluation du dispositif, il rappelle que beaucoup reste à faire et que ces mesures ne sont qu'un début. Une augmentation du nombre d'enfants touchés directement ou indirectement par la violence domestique est observée aujourd'hui. Que prévoit de faire le Conseil d'État face à cet accroissement ?

Le groupe socialiste tient à saluer le travail remarquable de prise en charge des victimes effectué par le SAVI qui doit assumer des charges toujours plus nombreuses. Il rejoint la commission sur la nécessité de maintenir une réflexion sur l'appui et le suivi des auteurs de violence, afin d'évaluer notamment la pertinence d'un suivi psycho-social ou socio-éducatif obligatoire, voire le raccourcir afin de mieux répondre aux besoins.

En revanche, le groupe socialiste a des doutes face à l'augmentation de 0.4 EPT alloué à la prévention et au monitoring, ainsi que l'augmentation de 70'000.- annuels allouée aux diverses actions menées dans le cadre de ce plan d'action. Ces estimations paraissent sous-évaluées et constituent un minimum nécessaire qui ne permettra certainement pas de suivre correctement le plan d'action. Considérant que cette dotation de même pas un demi-poste est insuffisante et ne permettra pas au service concerné de répondre à l'ensemble de ses obligations, le groupe socialiste s'abstiendra sur le classement du postulat 19.190.

Et ce d'autant plus que le Conseil fédéral, mercredi dernier, a adopté un plan d'action national visant à mettre en œuvre la Convention d'Istanbul qu'il faudra bien à notre tour décliner au niveau cantonal afin que les victimes de violences domestiques soient mieux accompagnées, le personnel médical mieux formé et la population mieux informée. Rappelons qu'en 2021, la police en Suisse a enregistré 19'341 infractions dans le domaine domestique et plus de 70% des victimes étaient des femmes.

Finalement, le groupe socialiste ne peut qu'approuver la proposition de la commission de dévier automatiquement vers un autre interlocuteur les personnes qui chercheraient à joindre le SAVI en dehors de ses horaires d'ouverture. Il s'interroge toutefois sur la pertinence d'une déviation vers la police, supposant qu'une personne qui s'adresse au SAVI ne souhaite pas forcément contacter les forces de l'ordre.

En conclusion, le groupe socialiste salue un rapport complet qui traite le sujet avec le sérieux qui lui convient. Il s'enquerra en commission de l'avancée de la mise en œuvre du plan d'action et ne manquera pas de solliciter des ressources en cours de route si ces dernières s'avèrent nécessaires.

Je vous remercie pour votre attention. » •

*Le classement du postulat 19.190 accepté par 66 voix contre 8.*



**Pour une formation obligatoire jusqu'à l'âge de la majorité au moins ([18.105com2](#))**

### **Un problème reconnu et pourtant si peu de moyens**

*La députée Annie Clerc-Birambeau a défendu la position du groupe.*

« Monsieur le Président,

Mesdames, Messieurs,

Pour le groupe socialiste les modifications apportées à la loi sur l'insertion des jeunes en formation professionnelle sont primordiales. Le projet de la commission reprend d'ailleurs l'esprit des amendements que le groupe socialiste avait déposés.

Primordiales car l'État a l'obligation de mettre en œuvre des prestations permettant aux jeunes de moins de 35 ans d'obtenir une certification fédérale. La modification proposée a un caractère contraignant pour l'État qui sera obligé de mettre en œuvre les prestations nécessaires afin que personne ne reste sur le carreau. Cette modification permet en quelque sorte de reprendre l'esprit du projet de décret déposé par PopVertsSol lors de la législature précédente et renvoyé par le Grand Conseil d'alors en commission Éducation pour étudier d'autres pistes, ce que nous avons fait...

Les amendements proposés visent principalement les jeunes, qu'ils soient en grandes difficultés ou avec la volonté de se former mais sans solution à la sortie de l'école obligatoire afin de mieux les entourer, encadrer et/ou les stimuler.

Pour le groupe socialiste, il y a encore trop de jeunes qui, à la fin de leur scolarité voire même à la fin de leur année de préapprentissage, restent sans solution. Chacun·e sait que sans certification reconnue, il y a quatre fois moins de chance de trouver un emploi stable.

Lors des travaux en commission, le Conseil d'État a entendu ces remarques et devra en tenir compte. Il devra renforcer son accompagnement, renforcer les mesures individualisées avec pour objectifs – que nous savons être aussi les siens – de permettre aux jeunes et à tous les jeunes de remobiliser leurs forces et leurs connaissances pour rechercher une place d'apprentissage, et entreprendre dans de bonnes conditions une formation professionnelle. L'aide à la recherche d'une place d'apprentissage reste incontournable, ces jeunes n'ayant pas tous les réseaux pour cela.

Le Conseil d'État a déjà développé des mesures de soutien ordinaires ou spécifiques. Il devra néanmoins affiner et développer d'autres mesures ou prestations supplémentaires afin de diminuer le nombre de jeunes sans solutions. Et pour cela, il devra dégager des moyens supplémentaires

- pour maintenir voire renforcer les liens afin que les jeunes soient et restent preneurs,





## Nouvelles du Grand Conseil

- pour augmenter les soutiens individualisés,
- pour aider à ouvrir les bonnes portes qui amènent à une formation certifiante
- et éviter ainsi les décrochages répétés qui installent la précarité.

Il s'agit de ne pas perdre ces jeunes aux moments sensibles des décrochages possibles...

Face à toutes ces contraintes et objectifs relevés en commissions par plusieurs député-es, le groupe socialiste s'interroge encore une fois sur la non-augmentation du budget à cet égard. Comment le Conseil d'État entend-il accroître son action alors qu'elle demande à être intensifiée au vu du nombre de jeunes sans formation ? Faire mieux sans augmentation de budget, avec des services déjà surchargés, nous semble illusoire. En cela, l'amendement de l'art.5 al.j nous semble d'autant plus pertinent : suivre et monitorer, ce qui nous permettra de mieux cerner les actions positives, le nombre de personnes suivies, etc.

Concernant la lettre a) nouvelle de l'article 5, cette nouvelle prestation à l'état de projet pilote actuellement demande à être généralisée. Elle relève d'une coordination bienvenue entre l'enseignement obligatoire et le post-obligatoire qui permet de détecter et d'accompagner des élèves du cycle 3 qui en auraient besoin afin de faciliter leur insertion directe à la sortie de leur scolarité obligatoire.

Le Conseil d'État a l'obligation de n'abandonner aucun jeune et de lui permettre d'être preneur de l'aide proposée. Cela passera par une amélioration des contacts pour ne pas le perdre, par un soutien durant l'entier de sa formation si le jeune en a besoin et par la recherche constante d'améliorations qualitatives des relations entre les professionnels et les jeunes. C'est déterminant et aussi vrai pour tout élève en fragilité scolaire... là aussi des moyens supplémentaires seront nécessaires.

Il existe un bon panel de propositions d'aide mais vraisemblablement pas suffisant puisqu'il y a encore trop de jeunes démunis face à leur entrée en formation professionnelle. Quelles mesures supplémentaires ou projets novateurs faut-il mettre en place pour améliorer la prise en charge des jeunes en décrochage ou sans solution ? Le décrochage scolaire ne devrait-il pas d'ailleurs être traité en amont, durant la scolarité obligatoire ? Comment redonner confiance aux jeunes, comment mettre en valeur leurs compétences transversales lors des évaluations, comment ne pas les dévaloriser ? Finalement, se pose la question du pourquoi ces jeunes en sont là ?

Pour notre groupe, chaque jeune qu'il soit en décrochage ou non doit pouvoir bénéficier d'une prise en charge et d'un suivi en vue d'une formation professionnelle certifiante. Nous enjoignons le Conseil d'État de rester très attentif aux difficultés importantes dans certaines régions du canton pour des jeunes à trouver un apprentissage et lui demandons de rester à l'écoute du terrain afin de pouvoir faire en sorte que ce taux de certification augmente.

Le groupe socialiste soutiendra le projet de loi modifiant la loi sur l'insertion des jeunes en formation professionnelle et ne soutiendra pas le projet de décret portant modification de la Constitution.





## Nouvelles du Grand Conseil

Par contre, il suivra très attentivement les réponses du Conseil d'État aux questions posées et sera très attentif en commission à ce que ce dossier reste un dossier prioritaire.

Je vous remercie. » •

*L'entrée en matière est acceptée par 64 voix contre 31.*

*Le projet de loi est adopté par 70 voix contre 9.*

---

### Loi sur la police neuchâteloise ([22.012ce](#) et [22.012com](#))

#### De l'importance des données (et de leur utilisation)

*Le député Romain Dubois a défendu la position socialiste.*

« Madame la Présidente,

Mesdames, Messieurs,

Autant le dire d'emblée, le Groupe socialiste acceptera cette modification très formelle sans opposition.

Ce rapport nous donne toutefois l'occasion de rappeler ce que contiennent les nouvelles dispositions de la LMSI, qui sont entrées en vigueur le premier de ce mois et ayant pour but de lutter contre le terrorisme.

« Terrorisme », qui peut correspondre selon les dispositions légales à des activités politique qui « propagent la crainte ». Plus encore, il suffit qu'il existe de simples « soupçons » sur l'existence de ces activités. Je vous laisse imaginer que même dans cet hémicycle, certaines et certains ont probablement des « soupçons » sur le fait que des adversaires politiques pourraient « propager » la crainte. Et pour cause, cette définition est extrêmement large ! Une définition très large qui peut vous amener, sans preuve ou procédure pénale, à être assigné à résidence dès 15 ans, voire dès 12 ans, à subir des interdictions géographiques, de contact ou de quitter le territoire. Des mesures qui ne semblent aujourd'hui heureusement que peu utilisées dans notre Canton.

Les inquiétudes sont par contre plus vives au niveau des mesures de surveillance qui pourront être ordonnées. Localisation par téléphone, surveillance électronique, fichages de citoyennes et citoyens avec des données telles que (je cite la loi) les opinions ou les activités religieuses et philosophiques, les données de santé, les mesures d'aide sociale, poursuites ou sanctions pénales et administratives.

« L'affaire des fiches est révolue », me direz-vous ! Eh bien je n'en serais pas si convaincu au vu des nombreuses références (plus de 2000) à des organisations comme les Verts suisses dans les bases de données du SRC, comme nous l'avons appris récemment dans les médias.



## Nouvelles du Grand Conseil

Je crois pourtant, (j'espère !), que l'on peut être d'accord sur le fait que les Verts ne sont pas des terroristes.

Mesdames, Messieurs, vous l'aurez compris, une certaine appréhension du groupe socialiste sur la manière dont vont être utilisés les larges pouvoirs de police conférés par ces nouvelles dispositions légales. Inquiétudes qui ont reçu des garanties en commission qui nous conviennent pour l'instant. Des informations sur les mesures et surveillances ordonnées figureront dans la rubrique de la Police neuchâteloise dans le rapport annuel de gestion. Ces données sont essentielles pour notre autorité, à la fois afin d'évaluer les éventuels risques sécuritaires existants mais également pour assurer que les pouvoirs quasi-discrétionnaires accordés par la loi fédérale seront utilisés conformément aux principes de l'État de droit. » •

*Le projet de loi est adopté par 98 voix sans opposition.*

---

### Grâce ([22.607com](#))

#### Une démarche qui ne peut être anodine

*La députée Josiane Jemmely a présenté la position socialiste.*

« Madame la Présidente,

Mesdames et Messieurs,

L'exercice du droit de grâce envers les personnes condamnées est un exercice pas toujours facile pour les député·es d'une manière générale, car il s'agit d'êtres humains qui ont été jugés et condamnés, mais qui souhaitent une révision de leur situation par l'outil de la grâce.

Cependant, ce privilège ne peut être accordé que dans des cas exceptionnels, à savoir lorsque le bon sens indique que l'application de la peine constituerait à son tour une injustice. Ou encore si des éléments positifs tels qu'une bonne conduite, un engagement professionnel de même que le fait de ne pas représenter un danger pour la société peuvent plaider en faveur du recourant, comme ce fut le cas pour un demandeur de grâce dans notre canton en janvier 2017.

Le groupe socialiste comprend naturellement que la grâce ne peut être donnée sans raison adéquate, ce qui l'enjoint à partager la crainte du ministère public concernant la capacité de Monsieur XX à s'abstenir d'user de la violence dans ses relations domestiques, délit extrêmement bien encadré par le dispositif mis en place par le Canton. Surtout, « accorder la grâce ne remet pas en cause la condamnation ».

Néanmoins, la détresse dans laquelle se trouve Monsieur XX préoccupe tout de même le groupe socialiste, qui espère qu'avec la détention survenue le 20 juin dernier, un



## Nouvelles du Grand Conseil

accompagnement renforcé lui sera proposé afin de pouvoir, dans la mesure du possible, l'aider à se sortir de cette situation de récidive.

Par ailleurs, nous soutenons absolument la suggestion émise par certains commissaires de pouvoir à l'avenir rencontrer certain-es recourant-es à la grâce si la situation le nécessite, comme le prévoit l'article 2, alinéa 4 du règlement 151.108 de la commission des pétitions et des grâces sur le traitement des demandes de grâces du 16 avril 2010. Cette flexibilité de fonctionnement permettra d'avoir des éléments suffisants, notamment humains, pour fonder notre décision.

En effet, et sans remettre en question ni le travail, ni l'autorité des juges, la loi nous octroie l'opportunité, en tant que représentant·est du peuple, d'offrir à certains condamnés une ultime chance de réintégrer la société, et en tant qu'humains, nous pensons qu'ils ont le droit d'être entendus.

Vous l'aurez compris, notre groupe est partagé entre celles et ceux qui soutiennent la position de la commission des pétitions et des grâces et celles et ceux qui s'abstiennent pour des aspects humains mais également à cause de la complexité de l'exercice du pouvoir en question. » •

*Le projet de décret est adopté par 85 voix sans opposition.*

---

Les Nouvelles du Grand Conseil, le 30 juin 2022.

*Les Nouvelles du Grand Conseil n'ont pas pour vocation d'être le compte rendu exhaustif des débats qui animent notre parlement, ni un prolongement des discussions qui y prennent place. En reprenant un certain nombre d'éléments traités lors des sessions du Grand Conseil, mais aussi en partageant avec les camarades les communications du groupe auprès des médias, elles se conçoivent comme une porte ouverte sur le travail des députés socialistes.*